



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 50/2023
 Page 1/2

ABROGATION POUR ERREUR MATERIELLE
 DE LA DELIBERATION N°44/2023 VISEE EN PREFECTURE DE L'AUDE LE 05/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 20 juin 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
COSTE Alain	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	FAURAN Jean Paul ((SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES SORTIES D'INVENTIAIRE DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le Président rappelle qu'il convient de mettre à la réforme des biens informatiques hors d'usage et/ou irréparables, totalement amortis et de les retirer de l'inventaire du SMMAR.

8 PC portables :

N° 11*2013 - PC modèle ASPIRE V3

N° 17/2016 – PC modèle HP ProBook 470G3

N° 08/2016 – PC modèle Latitude 14''

N° 13/2016 - PC modèle Latitude 14''

N° 03/2018 - Surface Pro LTE

N° 11/2017 – PC modèle (M637-2017

N° 03/2016 - PC HP ProBook 17.3''

N° 2018-21838-16- PC modèle Acer ASPIRE 7

4 Unités centrales :

N° 06/2015 – modèle DELL Optiplex 3020MT

N° 01*2013 – modèle DELL Optiplex 3010

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à retirer de l'inventaire les bien informatiques cités ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr